

Baugé en Anjou, le 15 juin 2023

Affaire suivie par Morgan Nguyen  
06 19 29 03 34  
morgan.nguyen@baugeoisvallee.fr

**Objet : Avis du Président sur la remise en état du site de la déchèterie de Baugé**

Je soussigné, Monsieur Philippe Chalopin, Président de la Communauté de communes Baugeois-Vallée s'engage à créer et exploiter une déchèterie située à Saint-Martin d'Arcé, 49150 Baugé en Anjou, sur la parcelle OA 0037, classée en zone « UY » du PLU de la commune de Baugé en Anjou.

La Communauté de communes Baugeois-Vallée est propriétaire des terrains concernés.

Lors de l'arrêt définitif de l'installation, la Communauté de communes Baugeois-Vallée procédera aux opérations suivantes :

- L'enlèvement et l'élimination des déchets vers des installations dûment autorisées,
- Le démantèlement des équipements et des ouvrages avec pour objectif une valorisation maximale (recyclage de la totalité des métaux, traitement des matières souillées en unités agréées, matériaux inertes en installation de stockage de déchets inertes) et démolition ou réutilisation des bâtiments pour d'autres activités.
- Le traitement des rétentions, des canalisations (vidange, nettoyage, dégazage, enlèvement) et des fosses (nettoyage, destruction ou comblement avec matériau solide inerte),
- Le nettoyage des terrains,
- L'inspection visuelle des sols pour s'assurer de l'absence de pollution accidentelle. Si nécessaire, une Evaluation Simplifiée des risques avec une campagne de prélèvements et d'analyses sera réalisée,
- La conservation des plantations en place avec éventuellement ajout de nouvelles.

Par ailleurs, La Communauté de communes Baugeois-Vallée prendra toutes les dispositions nécessaires pour que le site soit laissé dans un état tel, qu'il ne s'y manifeste aucun danger et inconvénient pour la santé publique et l'environnement, et qu'il puisse être dédié à un usage industriel, tertiaire ou de renaturation.

Au cas où les résultats traduiraient une pollution des sols et/ou des eaux souterraines dues à l'activité de la déchèterie, toutes les mesures nécessaires pour retrouver la qualité initiale des sols et/ou des eaux souterraines seront prises.



Philippe CHALOPIN,  
Président de la Communauté de communes  
Baugeois-Vallée  
Date de signature : 20/11/2023  
Qualité : Président de la CCM  
Baugeois Vallée

Président de la communauté de communes  
Baugeois-Vallée,  
Vice-Président du conseil départemental  
de Maine-et-Loire,  
Maire de Baugé-en-Anjou